

Programme de la Formation

LA HQE EVOLUE, nouveaux référentiels, nouveaux labels

DATE(S) ET LIEU(X)

Module : La HQE évolue : nouveau référentiel, nouvelles tendances

Date(s) : lundi 11 décembre 2017 au mardi 12 décembre 2017

Lieu : MAJ - Formation continue - salle de Conférence - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

CONTEXTE GÉNÉRAL

Les systèmes de reconnaissance des démarches environnementales dans la construction évoluent et les Maîtres d'ouvrage exigent de plus en plus souvent une ou plusieurs certifications pour leurs opérations. La démarche HQE telle qu'elle était demandée au début des années 2000, sans certification sur la base d'engagements sur un profil environnemental, sans exigences formelles de preuves sur une performance atteinte, est exigée maintenant avec une certification, à l'instar des pratiques courantes aux Etats Unis et en Europe. Les certifications d'ouvrage ou d'exploitation connaissent un développement exponentiel, les certifications internationales LEED BREEAM DGNB, sont parfois demandées en plus de la certification HQE. etc.

Les certifications d'ouvrages dans le logement de CERQUAL (Habitat et Environnement) sont systématiquement demandées car elles font partie du système d'éco-conditionnalité et offrent des avantages concrets aux bailleurs. 90 % des surfaces de bureaux de plus de 5000 m2 sont certifiées en Ile de France, et de plus en plus souvent en province, les aménageurs de quartiers dits « durables » imposent la certification des bâtiments. La « valeur verte » est un élément essentiel de positionnement dans l'immobilier, en construction comme en exploitation, en neuf comme en réhabilitation.

Les maîtres d'œuvre sont habitués à ces démarches, et intègrent parfois en interne les compétences nécessaires en conception ou bien font équipe avec des spécialistes des approches environnementales.

Cependant, les référentiels évoluent très vite, notamment vers des approches performancielles encore mal connues.

Demain, on ne parlera plus des 14 cibles, que tous les acteurs commençaient à maîtriser.

L'association HQE, qui fêtera bientôt ses 20 ans, prépare un nouveau référentiel « Bâtiment durable ».

Cf. sites de l'association HQE www.assohqe.org

Et www.certivea.fr

Dans le même temps les honoraires des équipes de maîtrise d'œuvre diminuent drastiquement.

Comment acquérir rapidement les connaissances nécessaires pour ce type de demande ? Comment choisir ses partenaires pour monter des équipes ?

Comment éviter les écarts majeurs en audit en préparant en amont le travail de conception ?

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

L'objectif de cette formation est de vous permettre de mettre en application la démarche HQETM.

PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il vous suffit de nous retourner le bulletin de pré-inscription complété, signé et accompagné du règlement au Centre de formation.

Dès réception de la convention par mail et le plus tôt possible avant le début de la formation, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez : FIF PL, ACTALIANS, FAFIEC, AGEFOS, etc.

SALARIÉ(E)

Vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE, vous dépendez d'ACTALIANS [cliquer ici](#)

Vous pouvez faire une demande de subrogation auprès de cet OPCA, afin de ne régler que les frais éventuels au centre de formation.

Pour les salariés d'entreprise d'architecture :

- si le logo label branche architecture est en haut à droite de ce document, cela indique qu'il s'agit d'une formation labellisée par la Branche Architecture susceptible de bénéficier d'une prise en charge à 100% + remboursement de frais et forfait salaire / [voir les barèmes en cliquant ici](#).
- si le logo ACTALIANS est en haut à droite de ce document : action de formation référencée par ACTALIANS, dans le cadre du projet BIM susceptible de bénéficier d'une prise en charge à 100% + remboursement de frais et forfait salaire / [voir les barèmes en cliquant ici](#).

Vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE de l'informatique, de l'ingénierie et du conseil, vous dépendez du FAFIEC : [cliquer ici](#)

LIBÉRAL

Vous êtes travailleur indépendant et professionnel libéral, vous dépendez du FIF PL, [cliquer ici](#). Ensuite, créez votre compte sur le site et suivez les instructions.

ATTENTION, si le logo "Action collective" est apposé en haut à droite de ce document : ne faites plus l'avance des fonds, ne faites plus de demande préalable de prises en charge, contactez nous.

DEMANDEURS D'EMPLO

Appelez nous au 05 57 14 06 97.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR PLUS D'INFORMATIONS : 05.57.14.06.97

PUBLIC CIBLE

Architectes et leurs collaborateurs, programmistes, bureaux d'études techniques, économistes, maîtres d'ouvrages, monteurs d'opérations.

PRÉREQUIS

En préalable le stagiaire devra :
avoir la connaissance des processus de conception et de réalisation d'un projet.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme de quiz, d'exercices, de jeux de rôle ou d'échanges oraux.

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées et il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail.

Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse personnelle du participant.

Module

La HQE évolue : nouveau référentiel, nouvelles tendances

2 jours soit 14 heures de formation

Type : En inter-entreprise

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : lundi 11 décembre 2017 au mardi 12 décembre 2017, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

Lieu : MAJ - Formation continue - salle de Conférence - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

À l'issue de la formation vous connaîtrez la démarche HQETM et ses principales évolutions récentes : son positionnement par rapport aux autres certifications existantes (LEED, BREEAM, DGNB, etc.), ses applications (des bâtiments aux territoires)

Vous serez en mesure de :

- comprendre et utiliser les référentiels de certification
- identifier les nouveaux indicateurs de la performance environnementale
- choisir vos partenaires pour répondre à une offre exigeant une certification
- identifier le rôle et missions de l'équipe de conception (management, responsabilités, compétences...) face à la maîtrise d'ouvrage
- mener un projet en démarche HQETM en phases conception et réalisation (bases) en évitant les principaux écarts en audit.

FORMATEUR(S)

PERIE Romain - Ingénieur Construction Durable

OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Présentation des anciens et nouveaux référentiels de certification et des labels
- Présentations théoriques et de nombreux cas d'étude : opérations certifiées en Aquitaine ou ailleurs,
- Monter une équipe pour être en mesure de répondre à une exigence de certification : compétences, répartition des missions : réponses types
- Les principaux écarts posés en audit et comment les éviter (retours d'audits)
- Les cibles complexes : exemples de tableaux d'évaluation

- Certifications et labels associés : tableaux
- Certifications multiples (HQE, H&E, BREEAM, LEED) : tableaux d'équivalences et différences

Documentation

- PPT de présentation et exemples laissés aux stagiaires
- Bibliographie et liens vers ressources essentielles
- Liste de contacts utiles

PROGRAMME

Jour 1 / matinée

La Certifications HQETM et les autres certifications environnementales

- Historique et géographie des certifications : évolution des demandes
- Champs d'application des certifications : bâtiment, exploitation, aménagement, routes, etc.
- Les acteurs internationaux en présence, les particularités, les points communs, les différences
- La valeur verte des bâtiments
- Les thèmes communs aux certifications LEED BREEAM HQE et leurs indicateurs

Recentrage sur le bâtiment français : nouveaux référentiels, nouveaux labels, nouvelles exigences réglementaires, nouvelles pratiques en cours et à venir

Déjeuner d'échanges

Jour 1 / après-midi

Présentation de l'ancien et du nouveau référentiel HQE :

- Les 14 cibles et le SMO (système de management de l'opération) pour l'ancien référentiel,
- Les 4 engagements et 12 objectifs pour le nouveau référentiel.

Les différences de contenu et de procédure de certification.

Jour 2 / matinée

Applications pratiques sur les thèmes Environnement et Confort-santé (présentation de cas concrets, exemples d'études à analyser)

Déjeuner d'échanges

Jour 2 / après-midi

Applications pratiques sur les thèmes Management et performance économique (présentation de cas concrets, exemples d'outils)

Travail en groupe sur un cas pratique.

Synthèse-discussions

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
CFAA - Centre de formation architectes et paysagistes aquitaine 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux
05.57.14.06.97 - cfaa@le308.com

FORMATION : LA HQE EVOLUE, nouveaux référentiels, nouveaux labels

Module : La HQE évolue : nouveau référentiel, nouvelles tendances

Date(s) : lundi 11 décembre 2017 au mardi 12 décembre 2017, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

Lieu : MAJ - Formation continue - salle de Conférence - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 15

Date de clôture des inscriptions : 02/10/2017

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Nom de l'organisme de prise en charge :

- ACTALIANS (OPCA-PL)
- AGEFICE
- AGEFOS PME - LA RÉUNION
- AGEFOS PME AQUITAINE
- AGEFOS PME OCCITANIE
- AGEFOS PME Occitanie Antenne TPE TOULOUSE
- AGEFOS PME RÉUNION
- CONSTRUCTYS - OPCA de la construction
- CONSTRUCTYS Nouvelle Aquitaine
- CROA Limousin
- Direction Régionale Pole Emploi 31
- FAFIEC
- FAFSEA
- FIF PL
- OPCALIA
- OPCALIA AUVERGNE - RHONE-ALPES
- OPCALIA MAYOTTE
- OPCALIA Nouvelle Aquitaine
- Pôle Emploi Bordeaux
- Pôle Emploi Bordeaux Bastide
- Pole emploi NA Service TCPF (86)
- Pole Emploi Nouvelle Aquitaine- PRGA
- POLE EMPLOI PTC Est Francilien
- Région Bretagne
- UNIFORMATION
- VOYAGIS
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

ADHÉSION ANNUELLE			
	Organisme	30,00 € €
	Individuelle	30,00 € €
Module 1 : La HQE évolue : nouveau référentiel, nouvelles tendances		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	Plein tarif - avant prise en charge	630,00 € €
	Jeunes inscrits - avant prise en charge (Architectes inscrits depuis - de 3 ans / Paysagistes installés depuis - de 3 ans) (<i>Justicatif obligatoire</i>)	400,00 € €
	Demandeurs d'emploi - nous contacter (<i>Justicatif obligatoire</i>)	630,00 € €
Frais annexes	Frais d'organisation (<i>Obligatoire</i>)	40,00 € 40,00 €
TOTAL		 €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

1. Organisation des stages :

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

2. Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, il suffit de nous transmettre par courrier postal le bulletin d'inscription, rempli et signé par un décisionnaire (gérant, responsable de formation), accompagné du règlement. Tout tarif spécifique devra être confirmé par la production d'une attestation (adhésion FFP, adhésion à l'ordre...)

3. Convention / Attestations :

A réception de votre bulletin d'inscription et de votre règlement, nous vous adresserons : ? une convention ou contrat bilatérale de stage en double exemplaire dont l'un doit nous être retourné signé avant le début du stage.

Quelques jours avant le début du stage, le CFAA vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires, le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

Vous recevrez également dans certains cas un questionnaire d'évaluation pré-stage soumis par le formateur, que vous devrez retourner complété au CFAA, avant le début du stage, afin de garantir la qualité de celui-ci.

À l'issue du stage un questionnaire de satisfaction sera transmis par email au participant. Après réception du questionnaire qualité dûment rempli, l'attestation de formation, l'attestation de présence et les factures acquittées seront transmises par email au participant et/ ou à l'organisme à l'origine de l'inscription ; l'attestation de présence et de règlement du FIF PL sera également transmise aux stagiaires exerçant en mode libéral, excepté pour les formations CFAA+, destinées aux libéraux code NAF 7111ZA (qui ne demandent aucun dossier de prise en charge).

4. Tarification :

Le prix des stages correspond à ceux figurant sur nos bulletins d'inscription et nos supports de communication.

5. Modalité de paiements :

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation) : paiement intégral à l'inscription. En cas de règlement par chèque, l'encaissement de celui-ci se fera au début de la formation.

- Actions de formation de longue durée (supérieure à 15 jours) : un acompte égal à 30% du montant total de la commande doit être joint au bulletin d'inscription. La facturation du solde de la prestation interviendra au terme de l'action de formation et prendra en compte la déduction de l'acompte initial. Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci. ?Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.??

6. Modalité de règlement :

Le règlement englobe le coût pédagogique, les frais d'organisation du stage, ainsi qu'éventuellement, le cout d'adhésion annuelle au CFAA pour l'agence.

Mode de règlement :

Règlement par chèque : Le chèque doit être émis à l'ordre du CFAA, et joint à l'inscription. L'encaissement du chèque aura lieu à l'ouverture du stage.

Règlement par virement lors de l'inscription, selon les références bancaires suivantes :

RIB : BANQUE BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE / Code banque : 10907 / Agence : 00445 / N° compte 40011237490 / Clé RIB : 42

IBAN : FR76 1090 7004 4540 0112 3749 042 / BIC : CCBPFRPPBDX

Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées.

L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part.

7. Report et annulation de stage :

Le CFAA se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Le CFAA en informera le client dans les plus brefs délais et au minimum 10 jours calendaires avant le stage et proposera alors aux clients de nouvelles dates.

8. Annulation, report ou abandon en cours de stage :

En cas d'annulation de la session par le client :

plus de 15 jours calendaires avant le début du stage, aucune facture ne sera émise et le règlement ne sera pas encaissé.

moins de 15 jours calendaires avant le début de la session ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

Des rattrapages seront proposés sur la session suivante, dans la limite des places disponibles.

9. Droits d'auteur et de reproduction :

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques mis à disposition par le CFAA sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

Prescription de sécurité et protection contre les accidents :

Dans le cas d'un stage dans nos locaux, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur.

10. Formation continue :

Tous nos stages sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur. Pour toutes journées complètes de stage dans les locaux du 308, les repas sont compris dans la prestation.